

COMMUNE DE FLAINVAL

Enquête publique sur la révision du POS transformé en PLU

Par arrêté n° 2019-03 du 7 octobre 2019

Le maire de Flainval a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme. Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

À cet effet,

Monsieur Jean-Jacques HARMAND, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 18 jours à partir du lundi 04 novembre 2019 à 9h30 et jusqu'au jeudi 21 novembre 2019 à 18h00, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 10 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- * Lundi 4 novembre 2019 de 9h30 à 12h00.
- * Samedi 16 novembre 2019 de 9h30 à 12h00
- * Jeudi 21 novembre 2019 de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54195.html>
Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur (mairie de Flainval 211, rue Ernest Bichat 54 370 FLAINVAL) ou par courrier électronique adressé à : plu.flainval@orange.fr

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, situé 211, Rue Ernest Bichat 54 110 FLAINVAL aux jours et horaires habituels d'ouverture (lundi de 10 h à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54195.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.